VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2024_11_675

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;

- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée pour la Réfection de la couverture des écuries du Château de Charance

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie en séance du 28 octobre 2024

- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société AEDEFICIO est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune de Gap.

DECIDONS

Article 1
Il est conclu un Accord-cadre à bons de commande pour la Réfection de la couverture des écuries du Château de Charance avec la société AEDEFICIO

Article 2
Le présent accord-cadre est conclu pour un **forfait de rémunération provisoire de 20 920 € HT (10,46 % du montant estimatif des travaux)**
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024.

Article 3
La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est fixée à 2,5 mois maximum pour la partie étude et 4 mois de travaux, à compter de la date du premier ordre de service.

Article 4
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 25 NOVEMBRE 2024

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes)

Transmis en Préfecture le : 25.11.2024
Publié ou notifié le : 25.11.2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux pourra être

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_11_675**
Objet :	**MAPA - Accord-cadre à bons de commande pour la Réfection de la couverture des écuries du Château de Charance avec la société AEDEFICIO**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20241125-D2024_11_675-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	962 o
Nom métier : 005-210500617-20241125-D2024_11_675-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	52 Ko
Nom original : D_15692.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20241125-D2024_11_675-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2024 à 17h25min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2024 à 17h25min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2024 à 17h27min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2024 à 17h27min08s	Reçu par le MI le 2024-11-25